

ARRETÉ PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
ET DE STATIONNEMENT

Le Maire de la commune de QUISTINIC ;

Vu les articles L 2213.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la route,

Vu le code pénal,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande présentée par Monsieur le Président de Plouay cyclisme organisation, pour le passage de la course « classic Lorient Agglomération » ;

Considérant que pour cette manifestation, il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous,

ARRETE

**Article 1 :** La course « Classic Lorient Agglomération » est autorisée à circuler, le samedi 2 septembre 2023, sur la RD 159 en arrivant de Lanvaudan par Sebrevet pour Kermoisan, puis emprunter la voir communale n°1 pour rejoindre la D23 à Ty Planch.

**Article 2 :** Le samedi 2 septembre 2023, la circulation sera interdite aux croisements de toutes les voies communales et chemins communaux avec les routes empruntées par la « Classic Lorient Agglomération » suivant son avancement. Le stationnement sera interdit sur l'ensemble du parcours.

**Article 3 :** Les organisateurs (aidés par des bénévoles) seront tenus d'assurer le dispositif décrit à l'article 2. Des barrières seront prévues aux intersections les plus délicates, et les bénévoles seront équipés d'un gilet haute visibilité.

**Article 4 :** Le présent arrêté devra être apposé, de façon lisible, de part et d'autre de l'itinéraire emprunté.

**Article 5 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlement en vigueur.

**Article 6 :** Monsieur le Président de Plouay cyclisme organisation, Monsieur le Capitaine de la Brigade de Gendarmerie de Pont-Scorff, Monsieur le Maire de Quistinic, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en mairie de Quistinic.

Ampliation sera transmise à Monsieur le Président de Plouay cyclisme organisation, et à Monsieur le Capitaine de la Brigade de Gendarmerie de Pont-Scorff.

Fait à Quistinic, le 29 août 2023

Le Maire,  
Antoine PICHON

